

**AAPPMA « La Garlèche d'Argentat »,**

**AG 2025**

**Samedi 7/3/26**

**Argentat**



# Trame de l'AG 2025

## 1) rapport moral du président (vote )

## 2) rapport d'activité (vote )

- a) les permis et les adhérents
- b) l'activité 2025 de notre aappma
- réunions et interventions administratives (CA, évolution de la réglementation, etc...)
- actions de terrain (nettoyage de ruisseau, inventaire écrevisses)
- Alevinages (ombrets, brochets et poissons blancs)
- relations avec les partenaires (autres aappma, EDF, fédération, etc...)
- Bilan garderie
- Fête de la pêche à la mouche 2024 (bilan financier et qualitatif)

## 3) rapport financier (vote)

- a) compte de résultat 2025
- b) état de trésorerie au 31/12/2025
- c) prévisionnel 2026 (ne se vote pas)

## 4) Questions diverses sur l'année 2025

## 5) Projets 2026 : (ne se votent pas)

- a) évolution de réglementation
- b) alevinages
- c) école de pêche
- d) animations dans l'Espace Naturel Sensible des carrières d'Argentat
- e) inventaire et préservation écrevisses pattes blanches
- f) nettoyage de printemps avec club de kayak d'Argentat

## 6) Autres projets ou demandes



# **Rapport moral**

**(voté à l'unanimité moins 1 abstention)**

## • Rapport Moral du président

Bonjour à toutes et à tous,

Tout d'abord, merci à tous pour votre présence et votre mobilisation pour participer à cette Assemblée Générale. Votre engagement est essentiel pour faire vivre notre AAPPMA et pour préserver la pêche associative et nos rivières.

Je tiens à remercier tout particulièrement :

- Les présidents et représentants des AAPPMA du bassin Basse Dordogne, Sébastien Versanne Janodet, président de la Fédération de Corrèze, et Sébastien Duchamp, Monsieur le maire d'Argentat, pour sa présence et son soutien constant. Votre présence renforce les liens entre nos structures et nous montre que nous partageons tous la même volonté : défendre et développer la pêche de loisir.

Je voudrais commencer cette Assemblée générale par des hommages.

- Tout d'abord je pense à Bernard DELUCHAT, Président de notre AAPPMA pendant près de vingt ans. Bernard a consacré une grande partie de sa vie à la défense de nos rivières et à la valorisation de la pêche associative. Il s'est particulièrement investi dans la mise en place de la convention éclusée avec EDF et a suivi de près les dossiers liés aux milieux aquatiques, à la coordination de bassin et aux tirs de cormorans. Même les derniers mois, avant sa disparition, il continuait à suivre le nombre de cartes prises et nous discussions souvent des actions de notre AAPPMA. Il prenait chaque année sa carte de pêche même si depuis bien longtemps il ne pouvait plus pêcher. Cette année 2026 sera la première depuis très longtemps sans carte à son nom. Nous avons perdu un Président d'Honneur, mais surtout un bénévole d'une rare implication. Je tiens particulièrement à remercier Sébastien Versane Janodet, notre président qui a pris le temps de se rendre aux obsèques de Bernard avec Stéphane Petitjean directeur de la Fédé 19, pour représenter la fédération Corrézienne et le monde de la pêche. Mon activité professionnelle un peu loin de la Corrèze ne m'a pas permis de m'y rendre moi-même. Merci beaucoup.
- Je souhaite aussi rendre hommage à Guy Plas, disparu au début de l'année 2026. Guy était un grand professionnel de la pêche à la mouche, reconnu pour ses montages de mouches très prisées, pour son élevage de coqs de pêche et pour la fabrication de ses fameux bas de ligne tissée. Sa passion et son savoir-faire ont marqué Argentat et la Corrèze. Son engagement et sa transmission de compétences ont contribué à faire d'Argentat un lieu de référence pour cette pratique et à inspirer de nombreuses générations de pêcheurs.



## Rapport Moral du président (2)

- Enfin, je souhaite rendre hommage à Michel Vert, président de l'AAPPMA de Sexcles, récemment décédé. Michel était un pilier de sa structure associative, un homme discret mais engagé avec passion dans son AAPPMA. Je ne le connaissais pas beaucoup mais avais quand même eu plusieurs fois l'occasion d'échanger lors de réunion bassin et aussi concernant la Maronne. Merci beaucoup à Julien de représenter l'AAPPMA de Sexcle ce matin.

Je souhaite continuer en évoquant la montée des actions et discours portés par certains mouvements antispécistes, qui remettent en question la pêche de loisir. Les débats autour du no-kill et de la souffrance animale se multiplient, et certains acteurs adoptent des positions intégristes. Récemment, l'émission La Terre au Carré sur France Inter a donné la parole à des antispécistes intégristes, sans contrepoids ni mise en perspective. Un collectif des fédérations de pêche de Corrèze, du Rhône, de la Gironde et de l'Ain s'est exprimé aussi publiquement et a saisi le comité d'éthique de Radio France à ce sujet. La FNPF a emboîté le pas en demandant un droit de réponse afin de rétablir la réalité des faits et rappeler le rôle responsable et réglementé des pêcheurs associatifs.

Nous rappelons que la pêche associative est réglementée et responsable, et contribue à la gestion durable des populations piscicoles, qu'elle protège, préserve et restaure les milieux aquatiques et forme et sensibilise le public, notamment les jeunes. Mais tout ça vous le savez évidemment déjà. Face à ces enjeux, nous devons agir collectivement et pédagogiquement. L'unité des pêcheurs et le soutien aux structures associatives sont essentiels pour défendre notre modèle.

Aussi nous avons connu des épisodes hors normes en matière de pluviométrie mais aussi des éclusées en particulier en octobre et novembre derniers sur la Maronne et 25 décembre sur la Dordogne. Il y a inévitablement des conséquences. Nous restons vigilance à ce sujet. Nous travaillons avec la Fédération à demander à EDF des possibilités de vitesses de baisse moins brutales et à des niveaux bas moindres après de longues périodes de débits élevés, bien que ce soit dans des créneaux non "protégés" par la convention éclusée.

Les élections municipales approchent. Nous encourageons tous nos adhérents à aller voter, et à le faire en tant que pêcheurs, pour faire entendre nos attentes et montrer que nous comptons.

- **Rapport Moral du président (3)**

La Fédération a d'ailleurs préparé un flyer destiné aux pêcheurs pour les inciter à aller voter et expliquer l'importance de ce moment titré : « **Les deux seuls jours de l'année où votre Fédération vous déconseille d'aller pêcher !** »(quand il faudra un second tour). Lors des élections municipales, c'est vous pêcheurs qui choisirez aussi les représentants de votre commune à votre communauté de communes, vous élirez alors les premiers décideurs des politiques publiques de restauration des cours d'eau.

La fédération a aussi édité un document à l'adresse des nouveaux candidats et maires sortants sur le thème : *Votre Commune et la Pêche Loisir*, et un questionnaire titré : *Votre relation à la pêche en 10 questions*. Nous avons édité quelques exemplaires de ce document que je vous invite à prendre et donner aux candidats que vous pourriez connaître en les incitant à répondre et renvoyer à la Fédération leurs réponses.

Fin 2026, nous devons organiser notre Assemblée Générale électorale.

Nous manquons encore et toujours de bénévoles et nous avons de la place dans notre conseil d'administration. C'est le moment de vous investir, vous présenter pour participer à la vie de votre APPMA. Nous avons besoin de vous, n'hésitez pas à vous rapprocher de nous. Vous pouvez nous donner votre e-mail sur la feuille là bas, nous vous recontacterons. Et même sans vouloir être élus, et que vous avez du temps à offrir, il y a de la place pour chacun : toutes les contributions comptent.

Aux beaux jours, nous organiserons une journée conviviale pour remercier tous ceux qui se sont investis en 2025. Sans doute une journée de pêche, initiations ou perfectionnement à certaines techniques, suivies d'un casse-croûte partagé. Si vous avez été présent lors d'une de nos actions de nettoyage de ruisseau, alevinage, mise en place des frayères ou aide à la Fête de la Pêche à la Mouche etc...vous serez prévenus.

Comme vous le savez et comme nous l'avons déjà évoqué, nous souhaitons développer une école de pêche, mais nous nous sommes retrouvés devant quelques problèmes importants. Nous avons encore une fois cruellement besoin de bénévoles disponibles pour encadrer les animations et nous n'avons pas de lieu cohérent pour pratiquer.



## Les deux seuls jours de l'année où votre Fédération vous déconseille d'aller pêcher !

Choisir ses conseillers municipaux et donc son ou sa futur(e) Maire, c'est choisir les élus qui seront les premiers interlocuteurs de vos AAPPMA (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques). C'est bien grâce à eux que les droits de pêche liés aux terrains communaux sont partagés. C'est bien grâce à eux que des projets concrets d'accès aux berges, de construction de mise à l'eau, de création de parcours sont possibles. C'est bien grâce à eux que votre AAPPMA a des aides financières et techniques pour agir localement et porter ses projets.

Lors des élections municipales, vous choisirez aussi les représentants de votre commune à votre communauté de communes, vous élirez alors les premiers décideurs des politiques publiques de restauration des cours d'eau. La «*compétence rivière*» (dite GEMAPI: Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est en effet confiée aux communautés de communes. Grâce à l'accord des propriétaires riverains et le soutien des partenaires financiers, leurs actions sur les milieux aquatiques coordonnées avec celles de votre fédération et de vos AAPPMA, sont fondamentales. Lors des élections municipales, vous choisirez aussi les représentants de votre commune à votre communauté de communes, vos votes conditionnent donc le niveau d'ambition des chantiers de restauration des cours d'eau sur votre territoire.

**Notre loisir dépend donc de ces élections municipales ! Agissons, tous ensemble, et montrons que la pêche n'est pas un vivier d'abstentionnistes !**



**« Les 15 et 22 mars prochains, je fais entendre la voix du 1<sup>er</sup> sport loisir du département : JE VAIS VOTER \* ! »**



**\* et après, bien évidemment...JE RETOURNE PÊCHER !**



# Votre commune et la pêche de loisir



## Notre démarche

Sébastien  
Vorsanno-Janodot



Président de la  
Fédération de la  
Corrèze pour la  
Pêche et la  
Protection du  
Milieu Aquatique

NOU ! La pêche de loisir n'est pas un vivier d'abstentionnistes. C'est pour lutter contre cette idée reçue que nous avons écrit à nos 30 000 membres corrégiens pour les inciter à se déplacer pour voter au premier et au second tour des élections municipales de 2026. Nous savons l'importance de l'action des communes pour la pratique de notre loisir sur le département de la Corrèze et pour la qualité des milieux aquatiques.

Nous avons identifié plusieurs communes stratégiques comme la vôtre et nous vous contactons pour connaître votre degré d'engagement envers votre loisir et vos attentes. Les réponses à ce questionnaire seront diffusées de manière anonyme à nos membres, lors de nos assemblées générales qui se tiendront avant les élections municipales et qui leur permettront de mieux connaître votre engagement quotidien ou futur d'être de terrain et les actions possibles de votre commune.

Activer notre base pour inciter les pêcheurs à voter. Voilà notre ambition ! À vos côtés et grâce à l'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques) locale nous pourrions continuer l'engagement territorial fort en faveur du 1<sup>er</sup> sport loisir du département.

## Votre relation à la pêche en 10 questions

- 1 La pêche est-elle un vecteur d'attrait (social, sociétal, touristique) pour votre commune ?  
☐ Oui ☐ Non
- 2 La pratique des 30 000 pêcheurs est-elle assez visible et connue de la population selon vous ?  
☐ Oui ☐ Non
- 3 Pensez-vous qu'améliorer la sensibilisation des élèves à la protection des milieux aquatiques et à la pratique de la pêche leur est bénéfique ?  
☐ Oui ☐ Non
- 4 D'après vous, les pêcheurs sont-ils des acteurs essentiels de la connaissance et de la restauration de la biodiversité ?  
☐ Oui ☐ Non
- 5 Envisagez-vous d'accompagner financièrement votre AAPPMA locale pour la réalisation d'actions ?  
☐ Oui ☐ Non
- 6 Selon vous, pêche et bien-être animal sont-ils compatibles ?  
☐ Oui ☐ Non
- 7 Pensez-vous que l'action de votre AAPPMA locale et/ou de la Fédération départementale valorise votre commune ?  
☐ Oui ☐ Non
- 8 Les milieux et plans d'eau de votre commune et de manière générale la protection des milieux aquatiques feront-ils partis des enjeux prioritaires dans votre programme de campagne ?  
☐ Oui ☐ Non
- 9 Partagez-vous le droit de pêche des terrains communaux à votre AAPPMA locale lors de la prochaine mandature ?  
☐ Oui ☐ Non
- 10 Pensez-vous que l'essor de nouveaux partenariats pêche lors de la prochaine mandature améliorera l'attractivité de votre commune ?  
☐ Oui ☐ Non

Fédération de la Corrèze pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
Agréée au titre de la protection de l'environnement



17 rue du Bourguignon  
19000 Ussel



05.33.20.11.65



[www.pêche19.fr](http://www.pêche19.fr)



[contact@peche19.fr](mailto:contact@peche19.fr)

- **Rapport Moral du président (4)**

Cette année, avec l'accord du Département et en concertation avec la fédé19 nous pourrons utiliser les carrières d'Argentat pour proposer des séances pour les jeunes et moins jeunes. Nous allons proposer des dates sous forme de journées d'initiation et ainsi voire si un vrai APN est cohérent. Vous serez tenu au courant par les réseaux sociaux ou par voie de presse dès que nous aurons des dates.

Nous avons la chance d'avoir un territoire qui nous permet de nous exprimer avec presque toutes les techniques de pêche. Le carnassier est notamment un secteur très en vogue et nous travaillons à l'améliorer encore. Je tiens justement à remercier Gilles Leymarie, notre vice-président plutôt spécialisé dans cette pêche, qui a su mobiliser une dizaine de personnes autour de lui pour les actions menées sur le barrage. Introduction de Black-bass, zone de graciation, pose des frayères à sandres. Merci beaucoup à vous tous.

Vous le savez peut-être déjà, je suis plutôt pêcheur à la mouche. Nous constatons réellement un essoufflement du nombre de pratiquants de cette pêche au niveau national. Argentat se dit Capitale de la Pêche à la Mouche. Je pense que c'est aussi notre devoir de promouvoir cette pêche un peu plus que en organisant cette Fête de la Pêche à la Mouche tous les ans. J'aimerais que nous mettions en place des initiations spécifiques mouche, peut-être dans le cadre de cette fête de la Pêche à la Mouche et de la Dordogne mais en proposant ça à partir de ce début d'été. Ces initiations permettront peut-être de susciter l'intérêt d'une nouvelle génération de pêcheurs.

Au-delà de la pêche, le lancer mouche est aussi une discipline sportive dans de nombreux pays. Comme vous le savez déjà, nous organisons depuis quelques années pendant la Fête de la Pêche à la mouche et en partenariat avec le Fly casting Lab, une compétition de lancer mouche.

Cette année, la FFPS réfléchit à relancer une compétition nationale avec des manches dans différentes régions. La finale de ce championnat de France se ferait à Argentat. C'est encore une fois une très bonne occasion de faire rayonner notre ville, nos rivières, et notre passion. Mais 2026 marque aussi le 10ème anniversaire de la Fête de la Pêche à la Mouche et de la Dordogne.

# Rapport Moral du président (5)

À cette occasion nous rendrons hommage à Charles Gaidy, disparu début octobre 2025, en mettant la Fête de la Pêche à la Mouche 2026 sous les couleurs des pinceaux de Charles. Avec l'accord de son épouse qui sera présente, nous aurons une exposition de certaines de ses œuvres lors de la fête. Elle doit aussi nous proposer une de ses œuvres que nous pourrons utiliser pour la réalisation de notre affiche 2026.

Nous allons aussi organiser un concours de dessin pour le jeune public et les écoles, sur le thème de la pêche à la mouche. Madame Gaidy sera la présidente du jury de ce concours. J'aimerais aussi que la ville soit animée autour du thème de la pêche à la mouche plusieurs semaines avant l'événement, pour sensibiliser un large public. Nous allons essayer de mobiliser les commerçants Argentacois.

Enfin, je souhaite terminer mon propos par des remerciements.

- à tous nos bénévoles, adhérents et partenaires, sans qui nous ne serons rien.
- à nos dépositaires, revendeurs de cartes de pêches, le Camping du Saulou, Argentat Passion, Jean-Charles et Christine Petit notre magasin détaillant.
- au Bistro de Pays à Monceaux sur Dordogne. Maryse et Serge qui sont toujours là pour nous aider, renseigner les pêcheurs, vendre les cartes et tellement plus...

Je tiens à souligner que leurs engagements à tous nous permettent d'avancer.

Et j'aimerais encore une fois remercier Monsieur le maire d'Argentat, Sébastien Duchamp pour sa présence, et son soutien lors de la Fête de la Pêche à la Mouche. Mais pour son implication exceptionnelle sur le dossier des cormorans, pour avoir alerté la préfecture, les élus dont le député François Hollande. Sébastien a été certainement le seul maire de Corrèze à s'impliquer de la sorte pour défendre notre rivière. Malheureusement sans résultat direct, mais certainement une action qui a compté et comptera, nous en parlerons certainement par ailleurs.

Je peux laisser la parole à Monsieur de Maire qui peut nous dire un petit mot puis à Sébastien Versanne-Janodet, président de notre Fédération départementale, qui connaît parfaitement le sujet et qui va pouvoir vous expliquer où nous en sommes sur ce problème ô combien sensible.

Merci à tous.

# **Rapport d'activité**

**(voté à l'unanimité moins 1 abstention)**

# Les adhérents en 2025



- **1 181 adhérents (1 154 en 2024)**
- **777 cartes annuelles (750 en 2024), dont 183 jeunes \* (199 en 2024), dont 30 cartes découverte femmes (28 en 2024)**
- **cartes journalières 206 (191 en 2024)**
- **cartes hebdomadaires 198 (213 en 2024)**

**La plus grosse association d'Argentat sur Dordogne et de la vallée de la Dordogne Corrézienne.**

**La 3<sup>ème</sup> plus grosse AAPPMA de Corrèze !**

**\* Cartes – de 12 ans gratuites pour les enfants, et à 50 % pour les - de 18 ans**



# L'activité de notre AAPPMA en 2025



## 1) Réunions et interventions administratives

- 4 conseils d'administration en 2025
- Participation commission fédérale salmonidés, carnassiers, malette du bénévole.
- Assemblée des présidents d'aappma
- Commission fédérale de bassin
- Contacts avec EDF
- Contacts avec aappma de Beaulieu (*souhait commun pour 2026 de relancer des réunions plus régulières*)
- Travail administratif sur réserve du Foulissard , et sur projets no-kill Maronne et aménagements tributaires Foulissard (cadaster, courriers, contacts, etc...)
- Lien et contacts suivi GEMAPI avec Syndicat de Rivières SDMCA
- Etc...

# L'activité de l'AAPPMA en 2025



## 2) Actions environnementales et information

- Nettoyage de ruisseaux : nettoyage du Clorieux et du ruisseau de Monceaux. (5 à 7 bénévoles présents chaque fois)
- Partenariat avec le club de kayak d'Argentat dans le cadre du chantier de jeunes bénévoles (juillet 2025) : 7 journées de nettoyage de ruisseaux (Monceaux, Foulissard, Hospital, Clorieux, Luzège, affluents du Foulissard,...), collecte de détritits (Dordogne), arrachage de renoncules d'eau (Dordogne), aménagements légers ruisseaux à écrevisses pieds blancs (20 jeunes ados et 5 encadrants présents 9 jours)
- Installation de frayères brochets/sandres sur le barrage du Sablier
- Poursuite des inventaires écrevisses pattes blanches sur les tributaires du Foulissard et autres ruisseaux de la vallée (suivi des populations, surveillance des atteintes au milieu, propositions d'aménagements légers)
- Nettoyage passe à poissons de la Souvigne réalisée tout au long de l'année (merci aux bénévoles et tout particulièrement Jean-Michel)
- Alertes sur les atteintes à l'environnement (éclusées violentes Dordogne et Maronne), avec interventions et réactions (seul ou en réflexion avec AAPPMA de Beaulieu)
- Suivi et veille sur les ruisseaux et rivières, notamment zones de frayères





<https://vimeo.com/1105870900>

# L'activité de notre AAPPMA en 2025



## 3) Alevinages réalisés

- Brochets (1000 environ en tout) et poissons blancs (100 kg), sur le lac de barrage du Sablier : l'aappma d'Argentat a doublé l'alevinage réalisé par la fédé 19 (sur ses fonds propres), et de l'abonder d'alevinage en poissons blancs fourrage.
- Black-Bass : sur le barrage du Sablier également
- Ombrets : alevinage de 3000 ombrets sur la Dordogne amont et la Maronne, avec quelques spécimen sur la basse Souvigne (réserve de pêche).
- 8 000 Truitelles de géniteurs de souche Dordogne (pris à Argentat), dans le Doustre et ses affluents aval (plus d'ons de 2 000 truitelles à l'AAPPMA de La Roche Canillac)



<https://www.facebook.com/reel/677005945139104>

# L'activité de notre AAPPMA en 2025



## 4) Relations avec les partenaires

- **Autres APPMA** : L'idée est de réfléchir à une gestion concertée de tout le bassin versant, et à minima à des échanges d'informations.
- **Fédération de la Corrèze** : relations très constructive avec notre fédé, 2 de nos élus faisant partie du Conseil d'Administration désormais
- **EDF** : contacts réguliers malheureusement dans le cadre des éclusées violentes Maronne/Dordogne
- **Mairie d'Argentat** : partenariat fort et constructif sur la fête de la pêche, et réponse rapide à nos demandes concernant les cormorans.
- **MIGADO** : participation et suivi des pêches électriques réalisées.
- **Syndicat de rivières et GEMAPI** : partenariat encore balbutiant et à renforcer
- **Département** : début de travail en concertation, notamment sur les carrières d'Argentat et leur espace naturel sensible

# L'activité de notre AAPPMA en 2025



## 5) Bilan garderie 2025 (1)

**Préliminaire : l'AAPMA a décidé sur 2025 de continuer à financer les frais de déplacements et de fonctionnement des gardes bénévoles de notre AAPPMA pour environ 300 heures de garderie effectuées sur 10 mois**

**Travail de réciprocité des gardes bénévoles entre Argentat et Beaulieu et entre Argentat et Sexcles**

**Bilan des contrôles hydrogarde EDF/fédé 19 en page suivante**

**Bilan des contrôles gardes AAPPMA Argentat en page suivante**

# L'activité de notre AAPPMA en 2025

## 5) Bilan garderie 2024 (2) : gardes particuliers Aappma et hydrogarde



**ACTIVITE GARDERIE des gardes bénévoles David-Thierry-Serge**

**Rapport de contrôle Garderie Saison 2025**

- **385 contrôles effectués par les 3 gardes bénévoles de l'AAPPMA**
- **Contrôles auxquels il faut rajouter sur le secteur de l'AAPPMA d'Argentat les contrôles effectués par Arthur MIRAT l'hydrogarde pour un total de 302 contrôles.**

**Ce qui fait un total de 687 contrôles pour la saison 2025 et 6 procès verbaux dressés.**

**En plus, on peut rajouter aux interventions plus d'une cinquantaine de « maraudes » ou de déplacements, soit par volonté personnelle et surtout sur demande d'info sur des pêches suspectes.**

**Auxquels il faut ajouter des contrôles nocturnes (environ 1 par mois) et des sorties effectuées (4) en collaboration avec le peloton de gendarmerie d'Argentat.**



# L'activité de notre AAPPMA en 2025



## **6) 9<sup>ème</sup> fête de la pêche à la mouche et de la Dordogne**

**Public : estimation de 800 personnes en visite sur le site, en légère baisse, surtout le dimanche**

**Exposants : 33 exposants (31 en 2024), et une satisfaction assez grande de la plupart des exposants.**

**Animations : initiations et démonstrations gratuites durant 2 jours, avec un formidable boulot du Flying Casting Lab !**

**Nécessité ressenti par beaucoup de se renouveler, d'évoluer et de proposer quelque chose « en plus », en profitant du 10<sup>ème</sup> anniversaire en 2026 !**

# Fête de la pêche à la Mouche



9ÈME ÉDITION  
**ARGENTAT  
SUR  
DORDOGNE**  
STADE DE RUGBY

**OCT. 18-19 2025**



**FLYCASTING  
— LAB —**



**FLY FISHERS  
INTERNATIONAL**

**Performance**

**B FCC**  
BRITISH FLY CASTING CLUB



**FLYFISHING  
DISCOVERY**

**ASPE ANGLER**  
flyshop & guiding service



**JMC ORVIS**  
Fly fishing

**GUIDELINE**  
It's all about the experience



**SAGE**



**NATIVE  
FLY FISHING**



**DEVAUX**





# **Rapport financier**

**(voté à l'unanimité moins 1 abstention)**

## Compte de résultat : Charges (exercice du 1/1 au 31/12/2025)

|                                                                    | 2025               | 2024               |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| 6010 Achats fête de la pêche                                       | 2 057,36 €         | 3 660,59 €         |
| 6020 Frais buvette fête de la pêche                                | 751,65 €           | 1 273,35 €         |
| 6030 frais matériel et outils et divers + timbres                  | 369,37 €           | 309.89 €           |
| 6110 Prélèvement fédération cartes de pêche                        | 30 027,50 €        | 27 116,10 €        |
| 6111 repas et casse-croûte bénévoles et dirigeants                 | 350,00 €           | 778,00 €           |
| 6210 Alevinage Ombrets                                             | 2 557,04 €         | 4 011,19 €         |
| 6211 Alevinage Brochets, Black Bass et poissons blancs             | 4 061,75 €         | 1 867,35 €         |
| 6221 Paiement de droits de pêche Dordogne                          | 3 870,00 €         | 226,00 €           |
| 6310 Assurance AXA                                                 | 0 €                | 163,85 €           |
| 6321 Frais déplacements garderie                                   | 2 720,40 €         | 2 872,80 €         |
| 6322 Frais déplacements élus et bénévoles                          | 793,80 €           | 145,20 €           |
| 6330 Frais Internet et téléphone portable                          | 1 752,00 €         | 95,12 €            |
| 6341 Frais bancaires Banque Populaire                              | 349,79 €           | 233,73 €           |
| 6342 Frais bancaires crédit agricole                               | 77,25 €            | 61,30 €            |
| 6350 Frais papèterie et bureautique                                | 116,78 €           | 46,99 €            |
| 6360 Achats cadeaux propriétaires réserve                          | 153,00 €           | €                  |
| <b>TOTAL CHARGES</b>                                               | <b>50 207,69 €</b> | <b>42 861,46 €</b> |
| <b>Excédent Exercice</b>                                           | <b>8 088,06 €</b>  | <b>8 088,06 €</b>  |
| <u><b>Contributions volontaires</b></u>                            |                    |                    |
| Bénévoles                                                          | 5 000,00 €         | 4 000,00 €         |
| Comm d'Argentat (mat équipements et personnel) + Club Kayak (1000) | 3 000,00 €         | 2 000,00 €         |
| <b>TOTAL GENERAL CHARGES</b>                                       | <b>58 207,69 €</b> | <b>48 861,46 €</b> |



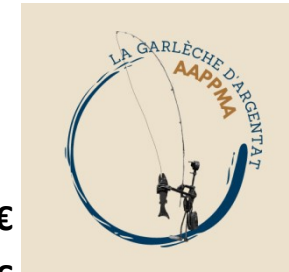
## Compte de résultat : Produits (exercice du 1/1 au 31/12/2025)



|                                                                | 2025               | 2024               |
|----------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| 7060 Exposants stands fête de la pêche                         | 5 710,00 €         | 5 314,00 €         |
| 7070 Recettes buvette et repas fête de la pêche                | 3 079,25 €         | 3 397,44 €         |
| 7071 Vente bateau à moteur                                     |                    |                    |
| 7100 Permis pêche offerts (2023 : 1 garde)                     |                    |                    |
| 7110 Ventes de cartes par les détaillants                      | 27 968,40 €        | 28 285,80 €        |
| 7120 Versement fédération 19 cartes de pêche                   | 12 162,30 €        | 11 855,70 €        |
| 7130 Ristourne vignette halieutique fnpf                       | 852,00 €           | 924,50 €           |
| 7210 Remboursement droits de pêche Dordogne                    | 3 750,00 €         | 0 €                |
| 7310 Intérêts parts sociales banque populaire                  | 58,80 €            | 69,12 €            |
| 7311 livret A et compte sur livret Crédit Agricole             | 1 513,90 €         | 402,96 €           |
| 7411 Subvention fonctionnement commune d'Argentat              |                    | 200,00 €           |
| 7412 Subvention fête pêche commune d'Argentat                  |                    | 500,00 €           |
| <b>TOTAL PRODUITS</b>                                          | <b>56 094,65 €</b> | <b>50 949,52 €</b> |
| <b><u>Contributions volontaires</u></b>                        |                    |                    |
| Bénévoles                                                      | 5 000,00 €         | 4 000,00 €         |
| Comm Argentat (mat équipements et pers + club de kayak (1000)) | 2 000,00 €         | 2 000,00 €         |
| <b>TOTAL GENERAL CHARGES</b>                                   | <b>64 094,65 €</b> | <b>56 949,52 €</b> |

## Bilan ou plutôt Etat de Trésorerie au 31/12/2025

|                                                                 | 31/12/2025        | 31/12/2024        |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Remboursement facture trop payée                                |                   | 2 186,04 €        |
| Solde compte en banque Banque populaire                         | - 785,50 €        | 6 374,80 €        |
| Solde compte sur livret Banque Populaire                        | 0 €               | 4 692,80 €        |
| Parts Sociales Banque Populaire                                 | 0 €               | 2 304,00 €        |
| Caisse d'Epargne                                                | 300,00 €          | 300,00 €          |
| Solde compte en banque Crédit Agricole                          | 1 392,17 €        | 1 276,68 €        |
| Solde compte sur livret Crédit Agricole                         | 12 530,80 €       | 510,43 €          |
| Solde livret A Crédit Agricole                                  | 76 513,89 €       | 70 402,53 €       |
| Dettes au 31/12/2025 (frais déplacements et affiche fête pêche) | 966,40 €          | 88 047,28 €       |
| Créances au 31/12/2025 (cartes vendues + stand fête pêche)      | 421,00 €          | 8 610,75 €        |
| Total trésorerie au 31/12 de l'année                            | 93 243,56 €       | 88 047,28 €       |
| <u>Solde de trésorerie en plus de l'année</u>                   | <u>7 382,32 €</u> | <u>8 610,75 €</u> |





## Commentaires sur le compte de résultat

### En charges

**6010 : baisse achats fête pêche car tee-shirts et sweat-shirts en 2024 pour 1700 €**

**6210 : baisse facture ombrets car 2 factures en 2024 (une décalée de 2023)**

**6221 : hausse paiement baux de pêche EPIDOR car 2024 décalés à janvier 2025  
(idem pour remboursement des baux par fédé 19 compte 7210)**

**6330 : 1752 € sont les frais de création et maintenance du site internet.**

**6341 et 6342 : frais bancaires dans 2 banques sur 2025, suite à changement  
de banque... (avec demande de remboursement des frais Banque Populaire)**

### En produits

**7110 : légère baisse cartes en détaillants car gratuité ou 50% remise des cartes  
jeunes**

**7210 : remboursement baux epidor 2024 décalés sur 2025**

---

# Prévisionnel 2026 : charges

|                                                             | 2026               |
|-------------------------------------------------------------|--------------------|
| 6010 Achats fête de la pêche                                | 5 000,00 €         |
| 6020 Frais buvette fête de la pêche                         | 1 500,00 €         |
| 6030 frais matériel et outils                               | 710,00 €           |
| 6110 Prélèvement fédération cartes de pêche                 | 30 000,00 €        |
| 6111 repas et casse-croûte bénévoles et dirigeants          | 800,00 €           |
| 6210 Alevinage Ombrets                                      | 0,00 €             |
| 6211 Alevinage Brochets, Black Bass et poissons blancs      | 4 000,00 €         |
| 6221 Paiement de droits de pêche Dordogne                   | 4 500,00 €         |
| 6222 Frais école de pêche                                   | 1 000,00 €         |
| 6310 Assurance AXA                                          | 200,00 €           |
| 6321 Frais déplacements garderie                            | 3 500,00 €         |
| 6322 Frais déplacements élus et bénévoles                   | 1 000,00 €         |
| 6330 Frais Internet et téléphone portable                   | 300 €              |
| 6341 Frais bancaires Banque Populaire                       | 0,00 €             |
| 6342 Frais bancaires crédit agricole                        | 100,00 €           |
| 6350 Frais papèterie et bureautique                         | 200,00 €           |
| <b>TOTAL CHARGES</b>                                        | <b>52 810,00 €</b> |
| <b>Excédent Exercice</b>                                    |                    |
| <b><u>Contributions volontaires</u></b>                     |                    |
| Bénévoles                                                   | 5 000,00 €         |
| Comm d'Argentat (mat équipements et personnel) + Club Kayak | 3 000,00 €         |
| <b>TOTAL GENERAL CHARGES</b>                                | <b>60 810,00 €</b> |



# Prévisionnel 2026 : produits

|                                                             | 2026               |
|-------------------------------------------------------------|--------------------|
| 7060 Exposants stands fête de la pêche                      | 5 300,00 €         |
| 7070 Recettes buvette et repas fête de la pêche             | 2 760,00 €         |
| 7110 Ventes de cartes par les détaillants                   | 27 000,00 €        |
| 7120 Versement fédération 19 cartes de pêche                | 11 000,00 €        |
| 7130 Ristourne vignette halieutique fnpf                    | 950,00 €           |
| 7210 Remboursement droits de pêche Dordogne                 | 3 500,00 €         |
| 7310 Intérêts parts sociales banque populaire               | 0 €                |
| 7311 livret A et compte sur livret Crédit Agricole          | 1 000,00 €         |
| 7411 Subvention fonctionnement commune d'Argentat           | 300,00 €           |
| 7412 Subvention fête pêche commune d'Argentat               | 500,00 €           |
| <b>TOTAL PRODUITS</b>                                       | <b>52 810,00 €</b> |
| <b><u>Contributions volontaires</u></b>                     |                    |
| Bénévoles                                                   | 5 000,00 €         |
| Comm d'Argentat (mat équipements et personnel) + club kayak | 3 000,00 €         |
| <b>TOTAL GENERAL PRODUITS</b>                               | <b>60 810,00 €</b> |



# **Questions diverses sur 2025**

# Projets 2026



**REGLES DE PECHE**  
**FISCHING RULES**  
**[www.peche19.fr](http://www.peche19.fr)**



Amis pêcheurs,

Le permis de pêche est obligatoire même pour une journée.

Les permis sont disponibles à Argentat et Monceaux.

De même pêcher avec des asticots est formellement interdit.

Vous risquez une forte amende. Renseignements au camping. Merci.



Vrienden vissers,

Viskaarten zijn vereist, zelfs voor een dag. Ze zijn verkrijgbaar  
in Argentat en Monceaux. Evenzo is vissen met maden verboden.  
Je riskeert een zware boete. Informeer op uw camping. Dank u.



Friends fishermen,

Fishing cards are required even for a day. They are available in  
Argentat and Monceaux. Likewise, fishing with maggots is prohibited.

You risk a heavy fine. Inquire at your campsite. Thank you.



**Information préalable :** 2 élus de notre AAPPMA ont été élus lors des dernières élections du Conseil d'Administration de la Fédération de la Corrèze.

## **Projets 2026 de notre AAPPMA**

- a) Propositions d'évolution de réglementation
- b) Aménagements : arasement digue de la Souvigne, aménagement passe à poissons confluence Foulissard, suppression obstacle ruisseau Clorieux ...
- c) Parcours spécifiques : réserve du Foulissard (dès 2026), no-kill basse Maronne (projet 2027 ?)
- d) Alevinages prévus
- e) Animations enfants ?
- f) Animations sur l'espace naturel sensible des carrières d'Argentat
- g) Poursuite des permis gratuits – 12 ans et 50 % – de 18 ans
- h) Inventaire et préservation écrevisses pattes blanches
- i) Nettoyage de printemps avec club de kayak d'Argentat ?
- j) Poursuite des actions de nettoyage des tributaires
- k) Chantier de jeunes 2026 avec club de kayak et Team River Clean
- l) Essai de travail de recensement des prises sur la durée avec des « pêcheurs test », sur Dordogne et barrage.
- m) Panneautage trilingue sur les campings (panneau en page précédente)

Autres propositions ?....



**MERCI...**